

**Bureau du 23 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1445**

commune (s) : Feyzin

objet : **Quartier des Vignettes Figuières - Requalification des espaces extérieurs - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain et de la convention particulière du contrat de ville pour le quartier des Vignettes Figuières à Feyzin, un projet de requalification des espaces extérieurs du site a été engagé. Cet aménagement visait à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants.

Une mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée à monsieur Marc Pelosse et notifiée à ce dernier le 28 juin 2001 pour un montant de 56 381,74 € TTC et a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme le 18 mars 2002.

Le coût prévisionnel global de l'opération, estimé à 838 000 € TTC, reste inchangé.

Les objectifs initiaux du programme étaient les suivants :

- la réalisation d'une trame viaire résidentielle continue maillant le quartier,
- la constitution physique des limites de copropriétés et d'HLM comprises dans le périmètre et l'aménagement des accès,
- la restructuration des limites foncières de chaque propriété immobilière, de manière à faire apparaître clairement les séparations entre les espaces publics et les espaces privés.

Un premier travail de conception a été réalisé par la maîtrise d'œuvre, dont les principes généraux ont été validés politiquement par la commune de Feyzin.

Il a donné lieu à une présentation des principes d'aménagement aux représentants des propriétés immobilières associées au projet.

L'une d'entre elles, détenant un tiers du foncier sur le périmètre d'intervention, ne souhaite pas s'inscrire dans la démarche de désenclavement du quartier et oblige, de ce fait, à la reconsidération d'une partie des orientations initiales du projet.

De plus, avec la requalification de la route nationale 7 (RN 7) dans la traversée de Feyzin (opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 au titre des aménagements qualitatifs des routes nationales), dont l'un des objectifs est de marquer l'entrée sud de Feyzin ainsi que l'entrée sud de la Communauté urbaine, les principes établis pour le réaménagement du quartier des Vignettes Figuières ont été intégrés à la redéfinition de l'organisation fonctionnelle et spatiale et de son repositionnement dans son environnement dans une stratégie de développement dans la commune de Feyzin.

Compte tenu de ces évolutions, il est proposé de faire évoluer le programme général associé à l'opération, par la constitution d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans augmentation du coût des honoraires.

Les termes de l'évolution du programme général seraient les suivants :

- réaménagement des espaces extérieurs des trois bâtiments des Maures situés en front de la RN 7,
- résidentialisation de chacun des bâtiments pour une différenciation entre espaces publics et espaces privés,
- ouverture des bâtiments à leur environnement immédiat, comme lieu de vie,
- amélioration de la liaison au sein du quartier entre les différents groupes d'habitation,
- restructuration des limites foncières de façon à faire apparaître clairement les séparations entre espaces publics et espaces privés,
- création d'un barreau d'accroche comme support d'une nouvelle liaison et désenclavement du quartier vers la RN 7 et ses abords ;

Vu ledit avenant ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

#### DECIDE

**Autorise** monsieur le président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la requalification des espaces extérieurs du quartier des Vignettes Figuières à Feyzin conclu avec monsieur Marc Pelosse, en vue d'une évolution du programme général de l'opération, sans modification du montant du marché.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,